

Séance du 17 février 2023

**Délibération n° 2023\_20**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry et LARGEAU Brigitte.

**Objet : Installation de caméras de vidéoprotection sur le restaurant**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur le restaurant pour un coût de 5 000 € HT.

Cette installation s'inscrit dans un projet de sécurisation par vidéoprotection et peut faire l'objet d'une demande de subvention de l'Etat au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'installation de caméras de vidéoprotection sur le restaurant,
- **AUTORISE** Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPDE sur le Programme S : Projets de sécurisation.

Pour extrait conforme,  
Saint Martin d'Oney, le 24 février 2023

Le Maire,  
Philippe SAËS

